



Procédure de saisie de meuble a mon domicile

Par **laeti33**, le **06/05/2011** à **17:56**

Bonjour, rnétant en couple depuis octobre 2010 mon compagnon a reçu une procédure de saisie de meubles pour des impôts qui n'ont pas été payé en 2000 et 2001 (on a utilisé ces papiers il a porté plainte pour usurpation d'identité il ne se trouvait meme pas dans la région a ce moment la et travaillé même dans un autre département!!!) la procédure est lancé ils viennent la semaine prochaine le problèmes c'est que tout ce qui a chez nous et à moi il est venu s'installé chez moi. rnJe suis assistante maternelle et l'huissier viendra pendant mes heures de travail a mon domicile... que puis je faire pour arrêter tout sa je n'en peux plus!! rnDois je ressortir tout les factures des mes biens? comment prouver ce qui est à moi ? rncomment se passe cette intervention ? rnest ce que je peux leur interdire de rentré chez moi ?

Par **Solaris**, le **08/05/2011** à **23:36**

Bonjour, rnEt trouver un accord de règlement avec l'huissier? rnLors de la saisie, l'huissier va faire un inventaire? Il faut que vous prépariez toutes les factures des meubles présents dans l'ensemble de la maison. rnVous êtes locataire? A quel nom? si c'est à votre nom: préparez votre bail. rnVous pouvez interdire l'accès, mais l'huissier pourra revenir avec serrurier, témoins ou force publique pour faire ses opérations et le tout sans vous prévenir, alors à vous de voir!